



Communiqué de presse

Offre publique d'acquisition de MMA VIE SA sur les actions de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA

Zurich, 19 mai 2009 – MMA VIE SA a remis à la Commission des OPA un rapport d'évaluation relatif au prix des actions de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA. Elle s'est ainsi conformée à une décision incidente du Tribunal administratif fédéral prise dans le cadre du recours formé par MMA sur le prix minimum de son offre publique d'acquisition.

La Commission des OPA est en train d'examiner ce rapport d'évaluation et se prononcera prochainement sur ses conséquences quant au déroulement de l'offre. Entretemps, le rapport n'est pas accessible au public.

Les documents de l'offre ainsi que les décisions rendues par les autorités peuvent être consultés sur le site internet de la Commission (www.takeover.ch).

Personnes de contact :

Pascal Bovey et Patrick Waser
Conseillers juridiques
Tél : +41 (0)58 854 22 90

La Commission des OPA est une autorité fédérale de droit public. Elle veille au respect des dispositions applicables aux offres publiques d'acquisition (art. 23, al. 3, LBVM).